



Résultat de l'option pour le paiement de l'acompte sur dividende en actions au titre de l'exercice 2015

Le Conseil d'administration d'EDF, réuni le 4 novembre 2015, a décidé la mise en distribution d'un acompte sur dividende au titre de l'exercice 2015 de 0,57 euro par action et a décidé de proposer, dans les conditions fixées par la quatrième résolution de l'Assemblée générale ordinaire du 19 mai 2015, l'option du paiement de cet acompte en actions nouvelles de la Société.

La période d'option était ouverte du 20 novembre 2015 au 8 décembre 2015 inclus. A la clôture de cette période, 85,63 % des droits ont été exercés en faveur d'un paiement en actions de l'acompte sur dividende au titre de l'exercice 2015.

60 130 559 actions nouvelles seront émises, représentant une augmentation de capital de 3,23 % sur la base du capital existant de la Société. Le prix d'émission des actions nouvelles émises en paiement de cet acompte a été fixé le 4 novembre 2015 à 15,07 euros.

Le règlement, la livraison des actions et leur admission sur Euronext Paris interviendront le 18 décembre 2015. Ces actions porteront jouissance immédiate et seront entièrement assimilées aux actions déjà admises.

Le montant du dividende en numéraire à verser aux actionnaires n'ayant pas retenu l'option du paiement de l'acompte sur dividende en actions au titre de l'exercice 2015 s'élève à environ 152,05 millions d'euros et sera payé à compter du 18 décembre 2015. Le montant de la soulte en espèces à verser aux actionnaires qui ont fait le choix du paiement de l'acompte en titres s'élève à environ 0,46 million d'euros.